

Liste des délibérations du conseil municipal de Saint-Nicolas-du-Pélem - séance du 5 septembre 2023

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Membres				VOTE			Décisions du conseil municipal
		En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	POUR	CONTRE	ABSTENTION	
2023 09 01	Désignation du secrétaire de séance	13	12	1	0	12	0	0	DESIGNE M. Guy LAGADEC comme secrétaire de séance.
2023 09 02	Procès-verbal du conseil municipal du 23 mai 2023	13	12	1	0	12	0	0	APPROUVE le procès verbal
2023 09 03	Nombre d'adjoints, élection d'une nouvelle adjointe suite à la démission de la 1ère adjointe au Maire et rang des adjoints	13	12	1	0	12	0	0	DECIDE - De maintenir le nombre d'adjoints à quatre, conformément à la délibération du 23 mai 2020 ; - Que la nouvelle adjointe élue prendra place, dans l'ordre du tableau du conseil municipal, le 4ème rang (troisième adjointe en remplacement de l'adjointe démissionnaire).
2023 09 03	PV élection d'une adjointe	13	12	1	0	12	0	0	DECIDE - De désigner une nouvelle adjointe au maire au scrutin secret et à la majorité absolue - Madame Christiane BERNARD est élue 3ème adjointe
2023 09 04	Fixation des indemnités de fonctions des élus locaux – modification suite à l'élection d'une nouvelle adjointe	13	12	1	0	11	0	1	GOÏC Adeline DECIDE de maintenir les mêmes pourcentages que dans les délibérations n°2020 05 05, 2020 05 04 et 2023 06 04 à savoir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux,
2023 09 05	Commissions thématiques municipales permanentes et désignation de leurs membres – Modifications	13	12	1	0	12	0	0	DECIDE - D'approuver les modifications apportées aux commissions thématiques et à la désignation de leurs membres ; - De ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres siégeant dans les commissions et d'approuver la composition telle que figurant en annexe de la présente délibération
2023 09 06	Réhabilitation de l'ilôt mairie : Devis de l'ADAC 22 relatif à la reprise de l'étude de faisabilité	13	12	1	0	12	0	0	DECIDE d'autoriser M. le maire à signer le devis de l'ADAC 22 d'un montant de 1 140.00 € HT, soit 1 368.00 € TTC relatif à la reprise de l'étude de faisabilité (fonctionnement, estimation, travaux) selon les nouvelles orientations du projet et tout document se référant à ce dossier.